

Appel à projet 2017

**Mise en place d'une démarche qualité en ambulatoire
par des équipes pluri-professionnelles et coordonnées**

Date limite de dépôt des candidatures :
31 mai 2017

Dépositaire de l'appel à projet

Administration :

Agence Régionale de Santé Bretagne

Adresse :

6, place de Colombes
CS 14253
35042 RENNES Cedex

Contact :

Vanessa GALESNE
Chargée de mission au pôle Qualité
02 22 06 73 45

1. Eléments de contexte

L'ARS Bretagne souhaite, dans le cadre de sa politique qualité, poursuivre le développement de l'évaluation des pratiques en médecine de ville, notamment à partir du recueil des événements indésirables associés aux soins (EIAS). Cette démarche nécessite que les professionnels recueillent ces événements et organisent des réunions d'analyse de pratiques de type retour d'expérience (RETEX).

L'étude ESPRIT (Etude nationale en Soins PRIMaires) qui a été réalisée en 2013 auprès de médecins généralistes définit les événements indésirables de la façon suivante : « Un événement indésirable est un événement ou une circonstance associés aux soins qui aurait pu entraîner ou a entraîné une atteinte pour un patient et dont on souhaite qu'il ne se reproduise pas de nouveau. »

Cette étude a permis d'identifier la fréquence des EIAS dans le secteur ambulatoire. Elle indique que chaque médecin généraliste connaît en moyenne un événement indésirable tous les 2 jours. Sur 13 438 actes recensés, 475 incidents ont été repérés soit environ 3,5%. Les EIAS sont fréquents mais les Evènements Indésirables Graves (EIG) sont rares. Les EIAS sont le plus souvent sans conséquence directe pour le patient. L'étude montre que pour 42 % des situations, l'organisation du cabinet est questionnée et dans 21 % la coordination des acteurs du système de santé. Viennent ensuite la rédaction des prescriptions, la communication avec les patients, les défauts de mobilisation des connaissances et des compétences. 72 % des 475 EIAS ont été considérés comme évitables.

S'intéresser aux EIAS permet de renforcer une culture commune de sécurité des patients en repérant les EIAS dans la pratique de chacun sur le champ ambulatoire. Il s'agit d'un changement de culture visant l'amélioration collective du système en passant par une démarche d'explication. L'approche est systémique c'est-à-dire que l'analyse de l'évènement ne vise pas la recherche d'une cause mais questionne toutes les causes qui contribueraient à la survenue de l'évènement.

L'ARS de Bretagne prévoit, pour permettre l'engagement dans cette démarche, d'apporter un soutien financier aux équipes pluri-professionnelles volontaires. L'enveloppe dédiée permettra de financer du temps pour la formation, les réunions d'analyse, et l'accompagnement par Le Groupement de Coopération Sanitaire « Coordination pour l'Amélioration des Pratiques Professionnelles en Santé Bretagne » (CAPPS Bretagne).

Le GCS CAPPS est une structure régionale d'appui à la qualité et à la sécurité des soins. Elle a été créée en 2013 pour aider au développement des démarches qualité et de la gestion des risques.

L'appui réalisé par le GCS CAPPS aura 2 objectifs :

- Assurer une formation à la méthodologie de déclaration et d'analyse des causes des EIAS ;
- Assurer une formation à la méthodologie du Retour d'Expérience.

2. Champs de l'appel à projet

Cet appel à candidature s'adresse aux professionnels de santé exerçant en pluri professionnalité et de manière coordonnée qui s'engagent à recueillir et analyser les événements indésirables, liés aux soins, survenus dans le cadre de la prise en charge des patients.

3. Modalités d'instruction

a. Critères d'éligibilité

- Travail pluri professionnel au sein d'une équipe coordonnée.
- Respect du délai de retour du dossier de candidature.
- Complétude du dossier de candidature.
- Signature du dossier par l'ensemble des membres de l'équipe

b. Critères prioritaires d'analyse des candidatures

- Participation de l'ensemble des membres de l'équipe à la formation.
- Mise en place d'un outil pour l'enregistrement des événements survenus.
- Mise en place de temps de réunion consacrés à l'analyse des EIAS.
- Elaboration d'une stratégie d'amélioration au regard des résultats d'analyse des EIAS.
- Construction d'un échancier pour la mise en œuvre.

c. Procédure de sélection des candidats

Après réception, les candidatures seront examinées par une commission de sélection dont les résultats seront validés par le DGARS.

Les équipes ayant candidaté seront informées par courriel des résultats de l'appel à projet après validation des choix retenus.

4. Financement

L'ARS Bretagne financera :

- L'appui du GCS CAPPS pour former les équipes sélectionnées à la démarche et les accompagner dans la mise en place des RETEX : une réunion de formation.
- Les réunions de retour d'expérience : le temps passé par les professionnels de santé sur la base des tarifs du DPC et dans la limite de 4 réunions de retour d'expérience prévues pour la durée du projet.
- Le temps nécessaire à la coordination du projet comprenant organisation et exploitation du recueil, organisation des réunions ; à savoir une heure par semaine.

5. Modalités de candidature

1. Modalités de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures devront être adressés selon le modèle joint en annexe **avant le 31 mai 2017**.

Aucun dossier ne sera accepté après cette date.

Les dossiers doivent être adressés :

De préférence par voie électronique à l'adresse suivante : ars-bretagne-qualite@ars.sante.fr . Les dossiers doivent être envoyés avec accusé de réception. Il sera considéré reçu suite à une confirmation de notre part de la réception. Sans réponse de notre part, il vous appartient de vérifier qu'il a été reçu, les dossiers devant faire moins de 5Mo.

A défaut par voie postale en recommandé accusé de réception à :
ARS Bretagne - Direction Adjointe démocratie en santé et qualité
6 place des Colombes - CS 14253
35042 Rennes Cedex

2. Calendrier de dépôt

- Date de lancement de l'appel à candidatures : 21 mars 2017
- Date limite du dépôt de candidature : 31 mai 2017
- Instruction et comité de sélection : juin 2017
- Publication des résultats : fin juin 2017

3. Contact ARS

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :
Vanessa GALESNE : ARS-BRETAGNE-QUALITE@ars.sante.fr
02.22.06.72.45

Les informations relatives au présent appel à candidature sont publiées sur le site internet de l'agence <http://bretagne.ars.sante.fr>